

**Exclusif**

# Loi électorale tripatouillée par la MP : fronde au sein du gouvernement

PAGE 2

N° 7189 du mercredi 6 décembre 2017

Prix : 3000 FC

# Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36<sup>ème</sup> année

Éditeur

GRUPE DE PRESSE



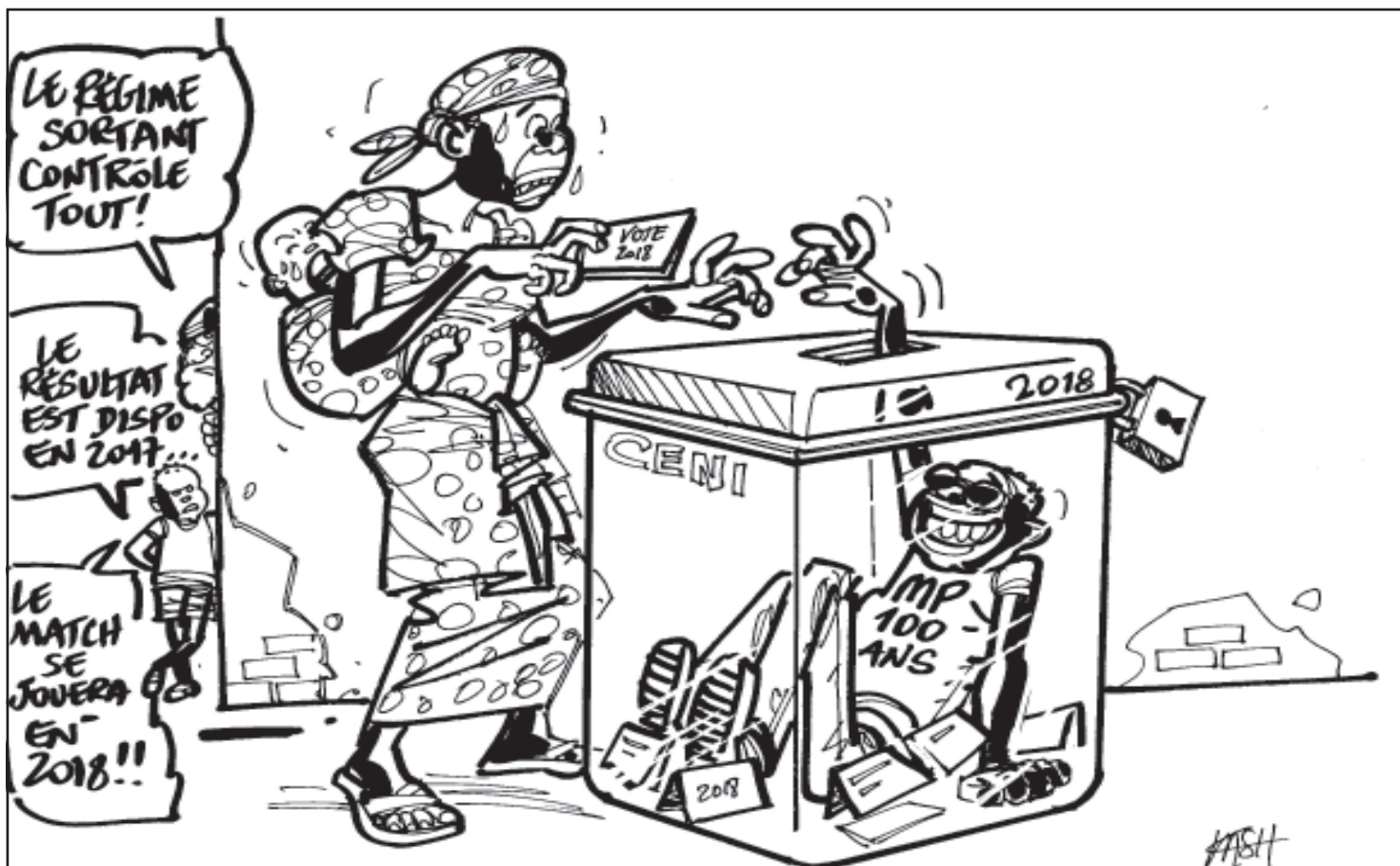
Siège social  
873, av. du Bas-Congo,  
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

*En adoptant d'une manière cavalière la loi électorale révisée*

# L'Assemblée nationale a hypothéqué le processus électoral

P. 2



## À HAUTE VOIX

La loi du plus fort

LE POTENTIEL

Seuil de représentativité trop élevé, cautionnement financier énormissime, machine à voter aux contours compliqués (...), voilà la substance des concepts qui ne créent pas le consensus autour

PAGE 2

Maroc : SM le Roi du Maroc nomme le Général de Division Mohamed Haramou Commandant de la Gendarmerie Royale

PAGE 12

SUIVEZ **RADIO 7** SUR 106.1 MHZ

## Sommaire

### Événement

L'instabilité de la loi électorale plombe le consensus politique

PAGE 3

### Politique

L'Opposition promet d'attaquer la loi électorale révisée en justice pour « inconstitutionnalité »

PAGE 5

### Économie

VLISCO Congo expose les dernières innovations sur le port du pagne

PAGE 6

### Communication

SNEL : incident survenu à la centrale hydroélectrique de Mobayi-Mbongo

PAGE 8

### Communication

La TMB est lauréate du titre de Banque de l'Année 2017 en RDC et du Global Award de l'Inclusion Financière, décernés par The Banker

PAGE 10

**La RDC est  
un patrimoine  
commun à tous  
les Congolais**

**À haute voix****La loi du plus fort**

(Suite de la page 1)

de la loi électorale révisée et adoptée, lundi, à l'Assemblée nationale. En fait d'adoption, c'était un vote à main levée de la Majorité, l'Opposition ayant boycotté le scénario préfabriqué par le pouvoir en place.

Que dire ? « La raison du plus fort est toujours la meilleure », disait Jean de la Fontaine. Dans cette affirmation proverbiale, ce qui est insupportable, ce n'est pas tant que le loup mange l'agneau sous le règne naturel de la « loi de la jungle », mais que le loup de la fable veuille de surcroît avoir le droit de le faire.

Concrètement, avec sa majorité au Parlement, la MP a réussi à faire passer aux biceps « sa » loi électorale révisée. Comme en 2011, la MP a mis en œuvre sa stratégie électorale pour s'assurer une majorité aux prochaines législatives. Mais quelle majorité ? Cette fois-ci, la famille politique du chef de l'État est dans la logique de la loi de la jungle ou de la sélection naturelle, où le plus fort brime les faibles. Au nom de la démocratie pour laquelle la MP fait une lecture sélective.

À y regarder de près, c'est devenu une « démocratie des riches ». Ils ont géré le pays et mis de l'argent de côté. Ils n'auront besoin ni d'alliés ni des coalitions pour siéger à l'hémicycle. Tout leur va comme une lettre à la poste !

Apparemment, les parlementaires sont influencés à soutenir une procédure dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants. C'est comme un nain qui s'amuse à tourner une manivelle dont le retour peut lui être fatal.

En un mot comme en mille, en RDC, on est parti pour une démocratie onéreuse. Voter la loi électorale dans son format actuel, c'est consacrer une démocratie des riches. Un système où le grand poisson mange le petit ; la vérité est vaincue par la force.

*En adoptant d'une manière cavalière la loi électorale révisée*

# L'Assemblée nationale a hypothéqué le processus électoral

*La MP est restée de marbre sur sa position concernant la révision de la loi électorale. Jusqu'au bout, elle est restée sourde à tous les appels à la raison, notamment, un consensus sur les grands principes contenus dans le projet de loi qui vient de passer depuis lundi soir, le cap de l'Assemblée nationale. C'est sans les députés de l'Opposition que la plénière monocolore s'est prononcée en faveur de ce projet démocratocide taillé sur la mesure du PPRD. Du coup, le processus électoral est hypothéqué et la voie est ouverte vers un saut dans l'inconnu.*

## LE POTENTIEL

La démocratie a été tuée. L'acte de décès de la jeune démocratie congolaise a été signée lundi soir à l'Assemblée nationale par l'adoption d'un projet de la révision de la loi électorale qui réduit extrêmement le jeu démocratique en faisant des élections une affaire des riches, particulièrement les hommes au pouvoir et ceux du pouvoir.

Désormais, pour prétendre à un siège aux législatives nationales, le candidat doit déboursier l'équivalent en francs congolais de 1.000 Usd. Une barrière faite aux gagne-petit qui ont l'ambition de siéger un jour à la chambre basse du Parlement. En même temps, les députés nationaux de la MP (Majorité présidentielle) – parce qu'ils étaient seuls lundi dernier à délibérer sur ce projet, l'Opposition ayant claqué le porte – ont levé l'option d'un seuil de représentativité de 1% dans l'attribution des sièges aux prochaines législatives ; une disposition qui fait la part belle aux grands partis tout en mettant hors de course de probables candidats indépendants.

On savait que la MP avait juré de brouiller le jeu électoral pour se garantir une belle

majorité parlementaire aux législatives de décembre 2018. Depuis la ferme de Kingakati où le bureau politique de la MP s'était retrouvé autour de son autorité morale, le président Joseph Kabila, jusqu'aux réunions secrètes de Kempinski Fleuve Congo Hôtel, la MP avait tout planifié. Se servant de sa majorité mécanique qui siège à l'Assemblée nationale, la MP a réussi à franchir le premier palier de son objectif, en faisant passer le projet à la chambre basse du Parlement.

Sur les 287 députés nationaux présents lundi dernier dans l'Hémicycle, sur les 500 que compte l'Assemblée nationale, 284 ont adopté le projet, contre deux absentions et un bulletin nul. Le prochain round se joue au Sénat où les sages du Parlement vont s'attarder en seconde lecture sur la moulture adoptée à l'Assemblée nationale.

## VALSE DE RÉACTIONS

Sans surprise, le vote de l'Assemblée nationale a créé un tollé général dans la classe politique.

Sur son compte twitter, Olivier Kamitatu a indiqué le soir du coup fourré qu'« après avoir forcé la démocratie congolaise à mettre genoux à

terre et lui avoir bandé les yeux en recourant systématiquement à la violence et à la corruption, avec cette loi scélérate, Minaku et sa majorité viennent cette nuit de lui tirer une balle dans la nuque ! »

Dans une déclaration, relayée hier mardi sur le site d'informations en ligne, actualite.cd, Claudel-André Lubaya, président de l'UDA, qualifie de « coup d'état constitutionnel » l'adoption de ce projet de loi électorale qui, d'après lui, vise à instaurer un vote censitaire. « La mouvance présidentielle a procédé, nuitamment et de façon unilatérale, à l'adoption de l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines et locales. Ce passage en force a été opéré en violation de la Constitution et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, au mépris des règles élémentaires de la pratique parlementaire, en l'absence des députés de l'opposition, d'un minimum de consensus et du débat contradictoire nécessaire pour susciter l'adhésion collective. Il s'agit donc d'un coup d'État constitutionnel destiné à instaurer un vote censitaire, à confisquer le suffrage universel et à exclure plusieurs citoyens de la compétition électorale. La loi votée frauduleusement à l'Assemblée nationale brise le consensus obtenu à Sun-City en 2003, lors du dialogue global et inclusif. Elle aura pour conséquence la réinstauration en RDC, de la dictature du Parti unique », note

Claudel André Lubaya.

Initiateur du mouvement citoyen, « Congolais debout », Sindika Dokolo n'est pas resté indifférent à l'acte posé lundi par les députés nationaux de la MP. « Machines à voter truquées, changement de règles en cours de partie, emprisonnements et violences systématiques, nous avons compris les élections que nous prépare Nangaa. Notre force n'est ni l'espoir aveugle, ni la violence, c'est la résilience inébranlable. Ne lâchons rien ».

Inféodée à la MP, l'Assemblée nationale a pris un virage dangereux qui consacre non seulement la dérive dictatoriale, mais encore hypothèque toutes les chances de la RDC de réaliser un processus électoral équitable qui devrait garantir à tous les protagonistes de partir de la ligne de départ avec les mêmes possibilités de réussite.

À travers la loi électorale révisée, la MP est parvenue à dicter sa loi. Elle impose finalement à toute la République sa version de la démocratie ; une démocratie faite des coup-bas et de conciliabules qui ne cadrent nullement avec les aspirations profondes du peuple congolais. Celles-ci se résument en l'alternance démocratique.

Dans une déclaration faite le week-end dernier à l'issue des échanges fructueux sur l'avenir du pays, les laïcs catholiques ont levé l'option de « refuser que le Congo, notre pays, devienne la propriété privée de quelques privilégiés ». C'est tout dire.

## Exclusif

# Loi électorale tripatouillée par la MP : fronde au sein du gouvernement

*Malaise au sein du gouvernement Tshibala. À la base : l'adoption, lundi dernier, par l'Assemblée nationale de la loi électorale révisée qui donne champ libre à la Majorité présidentielle de dominer dans les tout prochains mois la scène politique congolaise.*

*Dans les rangs de l'Opposition qui siéent au gouvernement, la loi électorale révisée passe pour une pullule amère. Certains y voient déjà un grand danger pour leur survie politique.*

*Depuis quelques jours, en effet, les ministres issus de l'Opposition font le tour de l'avenue de l'Enseignement, au siège du Fonus, parti de Joseph Olenghankoy, pour s'enquérir de la situation. L'ambiance est généralement tendue dans leurs différentes discussions.*

*Hier mardi, c'était le paroxysme. Tous avaient convenu de faire une déclaration pour désapprouver publiquement les options levées dans la loi électorale telle que révisée à l'Assemblée nationale. Mais, à la dernière minute, juste au moment où l'on s'appretait à se mettre d'accord sur la déclaration finale, l'annonce a été reportée à une date ultérieure – le temps, se dit-on dans les rangs de l'Opposition gouvernementale – d'engager des concertations directes avec la haute sphère de la MP. Entre-temps, le mal est déjà fait.*

*En franchissant le seuil de l'Assemblée nationale, l'Opposition gouvernementale ne cache plus son ras-le-bol. Un divorce avec la MP n'est plus exclu. « Comment on va survivre politiquement ? ». La question taraude tous les « opposants » qui ont décidé de composer avec la MP, en siégeant au gouvernement Tshibala.*

*Dans l'entourage de Joseph Olenghankoy - qui sert de passerelle entre la MP et les opposants qui siègent au gouvernement - des langues commencent à se délier. Un document qui circule sous le manteau, dont une copie a pu nous parvenir (voir fax simulé), traduit tout le désarroi de l'Opposition gouvernementale.*

*En réalité, les opposants qui ont suivi Tshibala et Olenghankoy dans leur fronde se sentent floués par la MP. Ils estiment que la MP les a roulés dans la farine, en s'écartant totalement des options convenues « dans un climat serein », au cours d'une réunion stratégique tenue le 7 octobre 2017.*

*En effet, au cours de cette réunion où ont siégé les membres de la Commission gouvernementale chargée d'« harmoniser les vues sur certains points divergents sur la loi électorale »,*

(Suite à la page 3)

# L'instabilité de la loi électorale plombe le consensus politique

**Dans son obsession de conserver par tous les moyens le pouvoir, le régime en place à Kinshasa fait tout pour liquider les acquis démocratiques issus du pacte républicain de Sun-City. Non seulement tout a été fait pour retarder le processus électoral en cours, la famille politique du chef de l'État veut maintenant voter une loi électorale démocratocide et liberticide. À chaque cycle électoral, la MP impose une nouvelle loi électorale taillée sur mesure. Cette instabilité de la loi électorale fragilise la démocratie et énerve le principe de consensus qui devrait caractériser tout processus électoral.**

## LE POTENTIEL

La majorité au pouvoir à Kinshasa ne veut résolument pas œuvrer en faveur de la consolidation de la jeune démocratie congolaise. C'est depuis le premier quinquennat que les dirigeants de la RDC ont décidé de monter une cabale contre la démocratie congolaise.

Le premier acte de cette cabale montée contre la démocratie en RDC aura été la modification de la Constitution portant sur le passage de deux tours à un seul tour à l'élection présidentielle. Les sbires du régime ne pouvaient aucunement risquer que leur candidat, en l'occurrence Joseph Kabila, soit confronté à un challenger de l'opposition au deuxième tour. Ses chances de succès étaient minces et donc il

fallait changer les règles du jeu peu avant les élections de 2011.

La conséquence de ce tripatouillage brusque de la loi, c'est que, à l'issue des élections chaotiques de 2011, le président a été élu par une minorité des Congolais, soit 32% de l'électorat. Ce qui fait que durant tout son deuxième quinquennat, l'actuel chef de l'État a eu du mal à convaincre la majorité des Congolais. Ceux-ci considéraient que sa victoire n'en était pas une, sinon pas assez représentative.

Dès que cette tempête électorale de 2011 est passée et malgré les contestations des observateurs sur les tricheries éventuelles, les barbouzes du régime ont commencé à imaginer le prochain cou tordu contre la démocratie. Dès 2013, la campagne pour la modifi-

cation de la Constitution a commencé. Face à la résistance des acteurs de l'opposition et de la communauté internationale, ce projet de modification de la Constitution, comme celui du référendum, n'a jamais abouti.

À défaut de la modification de la Constitution, la MP se résout aujourd'hui à miser sur la révision de la loi électorale de manière à ce qu'aux prochaines élections, le parti présidentiel, le PPRD, devienne un parti ultra-majoritaire. La dernière trouvaille était d'introduire un seuil d'éligibilité, passé de 3% à 1%, et forcer tous les indépendants à s'apparenter aux grands partis politiques.

Tous les observateurs indépendants sont d'avis que cette loi électorale que le Parlement veut voter est « démocratocide et liberticide ». On ne peut pas obliger tout le monde à s'apparenter à un parti politique pour avoir la chance d'être élu. Bien plus, la RDC n'est qu'à son troisième cycle électoral, il n'y a pas d'opportunité d'introduire des innovations qui perturbent le jeu démocratique.

En votant la mouture de la nou-

velle loi électorale sans les députés de l'Opposition, l'Assemblée nationale consacre ainsi une crise politique sur cette question particulièrement épineuse. La loi électorale est par essence une loi consensuelle entre les parties prenantes au processus. La majorité n'a pas à chambarder les règles de jeu, surtout pas en plein processus électoral. Le triste constat est que la révision de la loi électorale vient ainsi raviver les tensions entre la Majorité et l'Opposition.

Les Forces sociales et politiques acquises au changement ne jurent plus qu'à se faire entendre par les actions de rue, le dialogue avec le pouvoir ayant déjà été rompu. Quels que soient les amendements que les sénateurs pourraient apporter sur cette loi électorale, ça ne modifiera pas grand-chose ni par rapport au seuil d'éligibilité, ni à l'appartenance à un parti politique.

Ce qui augure que le processus électoral en cours ne sera pas apaisé avec toutes les implications que cela imposent quant à la crédibilité des résultats.

## Exclusif

# Loi électorale tripatouillée par la MP : fronde au sein du gouvernement

(Suite de la page 2)

**L'Opposition gouvernementale note que le gouvernement n'a pas pris en compte, dans le projet de la révision de la loi électorale transmis à l'Assemblée nationale, les conclusions retenues à la date du 7 octobre 2017.**

**Est-ce que derrière Tshibala et Olenghankoy, l'Opposition gouvernementale saura-t-elle aller jusqu'au bout de sa logique ? On n'en sait pas grand-chose. Néanmoins, pour l'instant, Bruno Tshibala, Premier ministre, et Joseph Olenghankoy, président du CNSA, tentent chacun en ce qui le concerne, de ramener leurs collègues à la raison. Pour combien de temps encore ? Difficile à dire.**

**Quoi qu'il en soit, la crise couve au sein de l'Opposition gouvernementale. La loi électorale révisée a fini par déstabiliser les digues. Au sein du gouvernement, chacun réfléchit maintenant sur son avenir politique, apparemment mis en sérieux ballottage par la loi électorale révisée, adoptée lundi, à l'Assemblée nationale.**

**Ci-dessous, le compte-rendu de la réunion d'harmonisation tenue le 7 octobre 2017 entre la MP et l'Opposition gouvernementale, sous la conduite du VPM Ramazani Shadary.**

LP

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE SUR LA LOI ELECTORALE

Après la constitution de la Commission Gouvernementale ad hoc par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour harmoniser les vues sur certains points divergents sur la Loi électorale, ladite commission s'est réunie à l'Hôtel Rotana Piazza, le samedi 7 octobre 2017.

Étaient présents : Tous les huit membres de la commission. Il s'agit de :

(1) Emmanuel Ramazani Shadary	(Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ; Président de la Commission).
(2) Modeste Bahati Lukwebo	(Ministre d'Etat, Ministre du Plan)
(3) Jean-Lucien Bussa Tongba	(Ministre d'Etat, Ministre au Commerce Extérieur)
(4) Michel Bongongo Ikoli	(Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique)
(5) Jean-Pierre Lisanga Bonganga	(Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec le Parlement)
(6) Bienvenu Liyota Ndjoli	(Ministre des PME)
(7) Lumeya Dhu Maieghi	(Ministre des Affaires Foncières)
(8) Joseph Kbokonyangi Witanene	(Ministre de l'Urbanisme et Habitat, Secrétaire de la Commission).

## DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Le Vice-Premier Ministre, Président de la séance ouvre le débat et ait le tour de table.

Après échange, discussion et délibération du reste passés dans un climat serein, il s'est dégagé ce qui suit :

1) Concernant le point sur le seuil électoral, tous les membres de la Commission se sont unanimement mis d'accord sur le principe du seuil. Toutefois, une autre discussion a porté sur le niveau du seuil : National ou Provincial ?

Après débat, la majorité des membres de la Commission ont opté pour le principe du seuil par circonscription électorale.

2) S'agissant du principe de la parité. Les membres de la Commission ont unanimement opté pour le principe de la méritocratie en lieu et place de la parité.

3) S'agissant de la caution, les membres de la Commission ont accepté le principe de l'augmentation de manière progressive de la caution électorale.

4) S'agissant de la répartition de sièges, les membres de la Commission ont adopté à l'unanimité le principe de prise en considération du nombre d'enrôlés et non du nombre d'habitants par circonscription.

Commencée à 16h, la réunion de la Commission Gouvernementale s'est terminée à 19h20'.

Fait à Kinshasa, le 07 octobre 2017

Joseph Kokobonga Witanene  
Secrétaire de la Commission

Emmanuel Ramazani Shadary  
Président de la Commission

## Me Mayo : «La MP consacre une démocratie des riches»

**L'adoption de la loi électorale à l'Assemblée nationale énerve davantage les députés. Le forcing mené par la famille au pouvoir n'est pas de nature à favoriser la tenue d'élections apaisées.**

C'est pourquoi, l'UNC, par le biais de son député national, Mayo Mambembe, condamne cette façon de faire. Il prend le peuple à témoin. Le seuil de représentativité, le cautionnement ainsi que la machine à voter sont les trois points principaux qui ont poussé l'opposition parlementaire à quitter la plénière avant le vote du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines et locales.

### SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ

« Vous ne pouvez situer un candidat de Bulungu par rapport à ce qui se passe à Bunia. Il faut apprécier chacun par rapport à sa circonscription. Nous avons concédé que le seuil soit appliqué, mais à l'échelle de la circonscription. Ils ont refusé. C'est une violation de la Constitution étant donné que les indépendants sont sa-



Me Mayo Mambembe, député national

crifiés. Nous ne pouvons accepter ce seuil au niveau national parce qu'il viole le principe de l'égalité ».

Le document adopté a fixé le seuil de représentativité des partis et regroupements politiques aux élections à 1% pour les législatives, 3% pour les provinciales et 10% pour les municipales et locales.

### CAUTIONNEMENT

« C'est devenu une démocratie des riches. Ils ont géré le pays et mis de l'argent de côté. Nous avons fait des propositions et ils ont refusé.

Le peuple est témoin ».

Le texte adopté prévoit que les candidats députés nationaux soient tenus à payer l'équivalent en Franc Congolais de 1.000 dollars américains pour un siège lors du dépôt de leur candidature, contrairement à la loi en vigueur qui fixe une caution unique pour toute la liste pour les circonscriptions à plusieurs sièges et par candidat pour les circonscriptions à un seul siège.

### MACHINE À VOTER

« Nous avons également rejeté

la machine à voter. Nous leur avons demandé pourquoi ils ont supprimé l'article 237 qui interdit le vote électronique. Ils n'ont pas répondu. Ils ont refusé de créer le consensus ».

À en croire Me Mayo, la démarche de la Majorité présidentielle est d'influencer les parlementaires à soutenir une procédure dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants. Car, le principe concernant le vote électronique n'étant pas levé, le débat y relatif est inopportun. Vouloir engager de telles discussions à ce jour serait de la tricherie. L'élu du peuple croit savoir qu'en votant la loi électorale dans son format actuel, c'est consacrer une démocratie des riches.

Il sied de noter que de l'avis des parlementaires patriotes, le vote électronique devait figurer à l'ordre du jour de la législature prochaine. La façon dont la Majorité présidentielle s'est battue pour arracher le vote de la loi électorale hypothèque la jeune démocratie. En clair, la procédure est biaisée et l'atterrissage de la machine électorale ne se fera pas en douceur. Le pays s'est engagé dans un cul de sac aux conséquences incalculables.

ACTUALITE.cd/LP

## Cinq questions à Stéphanie Hancock (\*)

### 1. Vous avez accusé le gouvernement de la RDC de recruter les rebelles de M23. Ces révélations sont fracassantes. Quand avez-vous eu des informations à ce sujet pour la première fois ?

C'est en décembre 2016 que nous avons entendu parler pour la première fois de réunions dans la province du Nord-Kivu, dans l'est de la RD Congo, au cours desquelles des dirigeants locaux discutaient de la manière dont d'anciens membres du M23 avaient été recrutés pour protéger la mainmise sur le pouvoir du président Kabila. Au début, nous ne savions pas s'il s'agissait ou non d'une simple rumeur. Mais en janvier, nous avons reçu des informations venant de sources fiables à Goma, principale ville dans l'est de la RD Congo, indiquant que des combattants du M23 avaient été recrutés en Ouganda et au Rwanda et envoyés en RD Congo pour aider à protéger le président et à étouffer les manifestations prévues. Nos sources nous ont expliqué qu'elles connaissaient les combattants du M23 et qu'elles avaient vu certains d'entre eux alors qu'ils passaient par Goma pour se rendre à Kinshasa, la capitale. Nous avons pensé que cela valait la peine

d'enquêter, mais nous savions que nous devions être prudents : les soldats parlant kinyarwanda (principale langue du Rwanda) sont souvent accusés d'être des combattants du M23 alors que ce sont, en réalité, des Congolais qui font partie de l'armée depuis de nombreuses années et qui n'ont jamais rejoint la rébellion du M23. Donc nous avons décidé de nous rendre au Rwanda et en Ouganda, où la plupart des combattants du M23 sont basés depuis que leur groupe armé violent a été défait en 2013. Au moins 62 personnes ont été tuées en décembre 2016 pendant les manifestations à travers le pays lorsque Kabila a refusé de quitter ses fonctions à l'issue de ses deux mandats autorisés par la Constitution.

### 2. Comment avez-vous réussi à retrouver les anciens rebelles pour les interroger ?

Cela n'a pas été facile. Nous avons utilisé un réseau de contacts qui ont joué le rôle d'éclaireurs et de facilitateurs. Grâce à eux, nous avons pu trouver d'anciens combattants du M23 dans des camps militaires et de réfugiés en Ouganda et au Rwanda acceptant de parler avec nous. Une fois que nous étions seuls avec un combattant du M23, nous nous pré-



sentaient et nous expliquions que nous n'avions rien à lui donner, mais que nous voulions faire connaître la vérité. Nous avons rassuré toutes les personnes interrogées sur le fait qu'elles pouvaient nous parler en toute confidentialité et que nous ne révélerions pas leur identité. C'est comme cela que nous avons gagné leur confiance. Au fil du temps, nous avons pu reconstituer la manière dont les combattants du M23 ont été recrutés et envoyés par différentes routes à Kinshasa, à Lubumbashi et à Goma. De retour en RD Congo, nous avons aussi trouvé des officiers militaires congolais qui ont accepté de s'entretenir avec nous confidentiellement sur l'intégration des combattants du M23 dans leurs unités.

### 3. Pourquoi les combattants du M23 ont-ils accepté de participer à l'opération ?

Beaucoup nous ont expliqué qu'ils étaient fatigués de vivre dans les camps et ont été reconnaissants de l'opportunité de rentrer en RD Congo et d'être rémunérés, après avoir passé des années à l'étranger dans des conditions souvent misérables. Certains ont déclaré qu'on leur avait promis des grades élevés et des postes prestigieux dans l'armée congolaise. On leur a dit que Kabila n'avait pas confiance dans son armée régulière et qu'il avait besoin du M23 sur lequel il pouvait compter pour sa loyauté et son impitoyabilité dans l'exécution des ordres.

### 4. Comment les combattants ont-ils été acheminés clandestinement à travers les frontières vers la RD Congo ?

Ils ont pris des routes différentes et n'ont pas voyagé les mêmes jours pour éviter d'attirer l'attention sur leurs mouvements. Tout au long du trajet, des autorités ougandaises, rwandaises et congolaises, dont des officiers militaires et des agents des services frontaliers, ont facilité leurs déplacements, en mettant à leur disposition des véhicules, des vols, des uniformes militaires, des logements et de la nourriture, et en permettant le libre passage.

### 5. Quelles sont les instructions que des combattants du M23 ont reçues quand ils sont arrivés en RD Congo ?

On leur a demandé d'utiliser tous les moyens disponibles pour réprimer les manifestations, protéger le président et s'assurer que Kabila reste au pouvoir. Un combattant nous a raconté qu'ils ont été « déployés pour faire la guerre à ceux qui voulaient menacer le maintien au pouvoir de Kabila ». Ils ont reçu l'ordre de tirer à toute menace éventuelle ou si un groupe de plus de 10 personnes venait vers eux. De nombreux combattants ont reçu l'ordre de tirer à bout portant. Un lieutenant-colonel de l'armée congolaise que nous avons interrogé nous a déclaré que « la présence de soldats a toujours fait peur aux civils » et que Kabila a déployé des combattants rebelles afin que les personnes qui voulaient manifester « soient trop effrayées pour sortir de chez elles ». Un combattant du M23 a précisé que son recruteur lui a dit : « La guerre ne sera pas dure ; nous lutterons contre des manifestants qui ne seront pas armés ».

TIRÉES DE WWW.HRW.ORG

Senior Media Officer

## L'Opposition promet d'attaquer la loi électorale révisée en justice pour « inconstitutionnalité »

**Après avoir ratée à faire fléchir la Majorité présidentielle sur la révision controversée de la loi électorale, l'Opposition veut se tourner vers la justice.**  
P.M.

Appuyée par le député Henri-Thomas Lokondo, qui apparaît ouvertement comme l'« électron libre » de la Majorité présidentielle, les Opposants menacent de saisir la Cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité.

Dans une motion incidente, aussitôt rejetée, l'élu de Mbandaka avait en effet relevé des contradictions entre la réforme adoptée et la Constitution. Il pointe notamment le fait que les candidats indépendants seront soumis au suffrage indirect en lieu et place du suffrage direct inscrit dans la loi fondamentale.

Pour Lokondo, en termes clairs, le calcul du seuil sous-tend un élément



indirect. Ce qui est contraire à la Constitution qui table sur un vote direct. Là où l'inconstitutionnalité intervient, c'est au niveau de l'alinéa 3 qui stipule que « seules les listes des partis politiques et regroupements politiques ou des indépendants ayant atteint ou dépassé ce seuil de 1% sont admises à l'attribution des sièges ».

À l'opposé de cet alinéa 3 de l'article 118 de la loi électorale, l'article 101 de la Constitution souligne « Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de député national. Ils sont élus au suffrage universel direct et secret. Les candidats aux élections législatives sont présentés par des partis politiques ou par des groupe-

ments politiques. Ils peuvent aussi se présenter en indépendants... », a-t-il rappelé.

« L'institution politique doit tenir compte de l'opinion. Laisser tomber cette histoire de seuil », a-t-il appelé. Un appel qui ne sera pas entendu. La motion n'est pas retenue. Et l'élu de Mbandaka qui a derrière lui un bon nombre d'élus de la MP, entend saisir la Cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité de la disposition visée (Article 118 de la loi électorale).

Les opposants, quant à eux, avaient claqué la porte lundi 4 décembre en dénonçant un « passage en force » opéré par le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku. Ils rejettent également l'utilisation prévue de la machine à voter. Mais celle-ci a été finalement approuvée dans le texte envoyé au Sénat. « Elle n'a rien à voir avec le vote électronique », a soutenu le chef de la MP.

## L'Assemblée nationale adopte la nouvelle loi électorale

L'assemblée nationale congolaise a adopté le projet de nouvelle loi électorale présenté par le gouvernement du président hors mandat Joseph Kabila. Le texte devait être présenté mardi 5 décembre aux sénateurs. Le vote des députés – au nombre de 500 – par 284 oui, 2 abstentions et 1 non, est intervenu lundi soir en l'absence de l'opposition, qui a quitté la salle pour protester contre une loi qui « assassine la démocratie ».

Cette nouvelle loi électorale était inutile: alors que le processus électoral a déjà un an de retard sur le prescrit constitutionnel, ce qui était attendu du parlement, c'est le vote de la loi sur la répartition des sièges – qui figure en annexe du nouveau texte. Mais le PPRD, le parti présidentiel, a profité de l'occasion pour, comme en 2011, changer les règles du jeu à son avantage, à un an des scrutins. Un an, si la nouvelle date fixée est, cette fois, respectée.

Trois dispositions de la nouvelle loi ont été particulièrement contestées: le seuil de représentativité; la hausse des paiements pour être candidat; l'adoption d'une « machine à voter ».

### LE SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ GÊNAIT LES ALLIÉS DU PPRD

Le projet de loi entendait imposer un seuil de représentativité (pourcentage à partir duquel un parti est représenté au parlement) de 5%, ce qui aurait laminé les petits partis, alors que la République démocratique du Congo (RDC) compte 703 formations politiques selon le ministère de l'Intérieur. Or, c'est la Majorité présidentielle qui avait le plus à pâtir de ce relèvement et la perspective avait suscité une bronca au sein de celle-ci. Le PPRD n'a en effet que le quart des 500 députés et dépend donc de



partis alliés, dont certains ne sont, de son propre aveu, que des formations vides de militants.

Le texte adopté lundi soir donne partiellement satisfaction aux alliés du Président hors mandat puisqu'il fixe à 1% le seuil de représentativité nationale. L'opposition voulait 0,25% par circonscription ou, mieux encore, pas de seuil, a expliqué à La Libre Afrique.be le député Juvénal Munubo (UNC, le parti de Vital Kamerhe). « Nous voulions la suppression du seuil de représentativité », a indiqué de son côté à La Libre Afrique.be la députée d'opposition Eve Bazaïba, secrétaire générale du MLC (parti de Jean-Pierre Bemba). « Ce seuil viole l'esprit et la lettre de la Constitution qui insiste sur la représentativité provinciale. Or quand un parti n'existe que dans une seule province, il ne pourra parvenir au parlement national, ce qui entame la représentativité. Nous avons demandé que cette disposition ne soit conservée que pour Kinshasa parce que c'est là qu'il y a les candidats de fantaisie, pas en province. Mais nous n'avons pas été entendus ».

Me Jean-Joseph Mukendi, de l'UDPS (parti de feu Etienne Tshisekedi), a pour sa part indiqué à La Libre Afrique.be que son parti avait « rejeté cette disposition par principe, parce que le PPRD ne l'a pas intro-

duite dans un but noble mais pour tenter de forcer les petits partis à concourir sous ses couleurs et avoir ainsi la majorité absolue qu'il n'a pas ».

Le député Munubo souligne que s'il n'est pas illégitime de tenter de réduire le nombre de partis au Congo, « ce n'est pas fait au bon moment mais dans un contexte de méfiance, un peu avant les élections; c'est donc vu comme une manœuvre ».

### PAIEMENTS EN HAUSSE

La seconde disposition controversée concerne la hausse des « cautions » (il s'agit en réalité d'un paiement, cette « caution » n'étant pas remboursable) exigées des candidats. Jusqu'ici, le paiement était de 500 dollars par liste pour les législatives; il passe à 1000 dollars par siège. « Une liste de 5 personnes devra ainsi débours 2500 dollars, ce qui est beaucoup, particulièrement pour les opposants qui, contrairement aux partis de la Majorité, ne se sont pas enrichis au pouvoir », ajoute Me Mukendi. « Cette disposition-là, destinée à empêcher les opposants de concourir, a bien été votée par l'Assemblée » lundi soir. Le député Munubo ajoute qu'il n'y a, en outre « aucune traçabilité de ces cautions non remboursables: que sont devenues celles versées en 2006? Et en 2011? Personne ne le

sait, mais les autorités affirment manquer d'argent pour organiser les élections ».

### MACHINE À VOTER

Enfin, les députés de la Majorité présidentielle ont adopté le principe d'un vote non manuel mais effectué grâce à une machine. Après les fraudes massives de 2011 – qui avaient poussé les observateurs nationaux et internationaux à juger les scrutins de cette année-là « non crédibles » – dont l'épicentre était le système informatique de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni, qui a multiplié les preuves de son inféodation au régime, ces dernières semaines), la méfiance est grande et beaucoup soupçonnent le régime Kabila de vouloir mettre en place un programme à son bénéfice.

Me Mukendi ajoute que « lors de la démonstration de ce système au parlement, la semaine dernière, la machine est tombée en panne. Alors que cela se passait au centre de Kinshasa. Déjà dans un quartier huppé comme Ma Campagne, il y a des délestages (NDLR: coupures d'électricité pour fournir un quartier à la fois parce qu'il n'y en a pas assez pour tous), imaginez ce que ce sera dans les provinces et les zones rurales! Qui dépannera les machines? ».

Le texte voté par les députés doit à présent l'être par les sénateurs. Mme Bazaïba s'attend à ce que ces derniers adoptent un texte différent, ce qui obligera à mettre sur pied une commission mixte paritaire pour harmoniser les deux textes. La session parlementaire se termine le 15 décembre. « Au total, estime la députée MLC, on aura une loi très politique, sur laquelle il n'y a pas de consensus ».

Lors de son défilé de fin d'année

## VLISCO Congo expose les dernières innovations sur le port du pagne

**Comme d'habitude, c'est dans le prestigieux Hôtel Memling que VLISCO Congo a choisi de révéler à sa clientèle ses dernières innovations dans le port du pagne à travers un défilé de mode traduisant les nouvelles créations des stylistes congolais. À cette occasion, VLISCO a lancé en exclusivité deux nouveaux dessins super wax.**

AMÉDÉE MWARABU

La société VLISCO Congo a organisé, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à l'Hôtel Memling de Kinshasa, un défilé de mode portant sur les dernières innovations sur le port du pagne. Pour ce défilé, quatorze stylistes congolais ont mis à contribution leur savoir-faire pour créer les différents modèles présentés au public. Devant un parterre des personnalités du monde politique, diplomatique, culturel ou des affaires, les mannequins ont défilé avec différents modèles, traduisant la variété de motifs créés par VLISCO Congo.

« Cette soirée à une connotation particulière, car au mois de décembre 2008, nous vous avons présenté en ce même lieu notre première collection qui fut un assortiment de dessins tirés de meilleurs moments de la vie. Presque dix ans plus tard, nous sommes touchés par votre fidélité lorsque nous regardons le long chemin parcouru ensemble », a dit en substance Mme Monique Gieskes

Roger, Directeur régional de VLISCO Congo, lors de son allocution de circonstance.

### VLISCO LANCE 52 DESSINS EN 2018

La patronne de VLISCO Congo a saisi cette opportunité pour saluer le fructueux partenariat conclu avec les distributeurs de ses pagnes. « Vous avez été témoin de l'implantation officielle de la société VLISCO en RDC. Cela a permis la création d'une structure de distribution formelle pour mieux servir nos distributeurs désormais approvisionnés directement par VLISCO Kinshasa, non seulement dans notre pays mais aussi dans des pays limitrophes », a dit le numéro un de VLISCO Congo.

« Afin de mieux vous servir et vous donner plus de choix, nous avons décidé de vous offrir plus de variété de dessins. Ainsi, en 2017, nous avons lancé 30 nouveaux dessins sur le marché du Congo. En 2018, nous vous présenterons 52 nouveaux dessins et 91 dessins au total en 2019. Ce qui signifie qu'entre 2017 et 2019, le nombre de dessins à lancer passera du simple au triple », a déclaré Monique Gieskes Roger, donnant les prévisions de production de motif pour les deux prochaines années.

Par ailleurs, VLISCO Congo planifie « d'augmenter le nombre de boutiques partenaires dans toute l'étendue du pays » pour rendre ses produits plus visibles et plus accessibles

aux consommateurs.

### VLISCO, PORTEUR DE SOLUTION DANS LA SOCIÉTÉ

VLISCO ne veut pas se présenter seulement en tant qu'entité économique ou créateur de mode, à en croire Monique Gieskes Roger. « Nous avons également tenu à nous positionner en tant que porteur de solution dans notre société, en général, et dans la vie des femmes, en particulier. Nos pagnes ont toujours été des messagers d'émancipation. Rappelez-vous lorsque nos mères portaient le pagne ABC, c'était pour montrer qu'elles étaient instruites, ou le wax baptisé « si tu sors, je sors », message avant-gardiste d'égalité de sexe », a-t-elle rappelé.

VLISCO tient au progrès et à la valorisation de la femme congolaise. C'est dans ce cadre que la société a créé deux tailleries académiques, à Kinshasa et à Goma. « Nous avons pu apprendre à des femmes victimes de violence le métier de couturière aux normes de VLISCO afin de les aider à prendre place dans la société et de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles », a dit le Directeur régional de VLISCO.

Pour autant, VLISCO soutient que « la femme est le socle qui crée l'équilibre dans la famille et dans la société ». Dès lors, la gent féminine reste la source d'inspiration de cette société. « VLISCO s'est engagé à être présent à chaque étape de la vie.

Pour marquer cette période de fête de fin d'année, nous avons tenu à vous offrir ce défilé », a dit Monique Gieskes Roger avant de lancer le début du défilé.

Au cours de ce défilé, un concours a été organisé par VLISCO Congo pour les 14 stylistes participants. Chacun de ces stylistes a présenté au concours un modèle qui a été coté par un jury. « Davina Couture », boutique appartenant à la styliste Véronique Lumanu, a remporté le premier prix et bénéficié de 40 wax Vlisco. « Sera Perfection » a gagné le deuxième prix et a bénéficié de 30 pagnes VLISCO. Le troisième prix, 20 wax, a été raflé par la maison « Hope Couture » de Théthé Mbala. VLISCO a offert aux onze autres stylistes trois wax à chacun.

Le jury a été composé de Okasol, styliste Designer de renommée internationale avec 29 ans d'expérience, Eurydice Kitutu, journaliste professionnelle, Sossy Mayamba, distributeur VLISCO, Rose Walu Djunga, chargée des cours dans l'enseignement supérieur et universitaire et Justine Ludunge, professeur de coupe et couture depuis 15 ans. VLISCO a tenu à rendre un hommage à Papa Wemba qui agrémentait souvent ses défilés.

Le chanteur Docteur Bill, de son vrai nom Buatshini Kalala, a interprété quelques chansons de Mzee Fula Ngenge durant la soirée.



## COMMUNIQUE AUX AGENCES DE VOYAGE NON IATA

Subsidièrement au communiqué du 09 novembre 2017 invitant les agences de voyage non IATA à Kinshasa préalablement listées à déposer leur dossier au cabinet d'avocats Matadi & Associés sis avenue des Huileries n° 7476 dans la Commune de la Gombe, Congo Airways informe lesdites agences que le délai pour le dépôt de leur dossier est prorogé au 11 décembre 2017.

Ceci afin de leur permettre de déposer l'autorisation de fonctionner délivrée par le Ministère du Tourisme, conformément à la Loi n° 78-014 du 11 juillet 1978 portant statuts des agences de voyage en République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

LA DIRECTION GÉNÉRALE



### Equateur : une journée porte ouverte à la mutuelle de santé des enseignants

Le gouverneur intérimaire de la province de l'Equateur, Jeannine Itombi Tembele, s'est affiliée à la mutuelle de santé des enseignants de l'EPSP (MESP) à l'occasion des journées portes ouvertes organisées, dans le cadre de la célébration du 61<sup>ème</sup> anniversaire de cette structure en RDC et de ses deux années d'existence à Mbandaka. Selon l'ACP, le gouverneur a profité de cette occasion pour demander aux différentes formations sanitaires partenaires de la MESP de respecter leurs engagements, en assurant la prise en charge médicale des enseignants conformément aux normes et conventions signées à ce sujet. La révérende sœur Marie Faustine Beloko Behomua, secrétaire exécutif provincial de la MESP/Equateur a, de son côté, indiqué que cette organisation est née afin de résoudre, tant soit peu, les difficultés liées à la prise en charge médicale des enseignants de la RDC. Elle a demandé aux services de l'Etat de faciliter la tâche aux enseignants pour l'obtention des documents légaux exigés par la mutuelle.

### Kasaï-Oriental : environ cent mille pièces des préservatifs disponibles

Environ 100.000 pièces des préservatifs masculins et féminins sont prêtes pour leur distribution à la population du Kasaï Oriental. Albert Mutombo, secrétaire exécutif adjoint en charge de suivi et évaluation du PNMLS au Kasaï Oriental qui a livré cette information à l'ACP, a indiqué que ces intrants seront distribués gratuitement tout au long du mois de décembre dans les zones les plus sensibles de la province.

### Maniema : des prestataires des structures sanitaires de l'ECC en formation

L'Action Chrétienne pour l'Aide et le développement (ACAD) de la 5<sup>ème</sup> CLPA/Maniema a organisé dernièrement une session de formation de trois jours sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, dans les structures sanitaires des communautés membres de l'ECC/Maniema, rapporte l'ACP. Le chef de division de la santé du Maniema, Eustache Bibala qui a présidé la cérémonie, a indiqué que cette formation de renforcement des capacités des prestataires de santé de la 5<sup>ème</sup> CLPA, vise à apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la gestion et l'administration des aires de santé.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

## Santé : le gouvernement s'engage à promouvoir la couverture sanitaire universelle

**Le gouvernement se dit préoccupé par l'amélioration des mécanismes de financement du système de santé d'ici 2030.**

VÉRON K.

**A**vec l'appui de la Banque mondiale et en collaboration avec le Programme du système de santé en RDC (PDSS), il a été organisé, du 4 au 5 décembre 2017, au ministère de la Santé publique, une conférence sur le financement basé sur la performance (PBF), l'achat stratégique et la couverture sanitaire universelle (CSU).

Cette conférence a été une opportunité de lancer les jalons de cette vision forte de l'achat stratégique en vue de la CSU pour la mère et l'enfant.

À cette occasion, le ministre de la Santé publique, Dr. Oly Ilunga, a félicité tous les partenaires pour le développement d'une approche d'intelligence collective dans le renforcement du système de santé, notamment la Communauté de Pratiques (CoP), le Hub RDC, les efforts de l'Agence d'achat des performances (AAP)/Sud-Kivu pour cette initiative en marge de dix ans de la mise en œuvre du financement basé sur la performance

en RDC.

Le ministre Ilunga a, à cet effet, rassuré les participants de l'engagement du gouvernement dans la recherche du bien-être de tous les Congolais en vue d'aller vers la couverture sanitaire universelle, dont l'un des piliers est l'amélioration des mécanismes de financement du système de santé d'ici 2030.

Par ailleurs, il a relevé que la grande majorité des concitoyens n'arrive pas encore à jouir effectivement de ce droit suite aux nombreuses contraintes et barrières financières, conséquence logiques de l'absence d'un système de protection sociale couvrant le domaine de la santé.

Pour sa part, le directeur exécutif de l'AAP/Sud-Kivu, Pacifique Mashagalusa Salongo, a rappelé les expériences du FBP développées principalement dans la province du Sud-Kivu avec l'appui de l'Ong Cordaid et qui se sont étendues dans les provinces du Nord-Kivu, dans les deux Kasaï et au Katanga.

Ces projets, a-t-il expliqué, ont été mis en œuvre par plusieurs partenaires techniques et financiers suivant des modèles et outils variés notamment les expériences développées par Cordaid, USAID, MEMISA, MSH

ainsi que les modèles du FBP financés par la Banque mondiale avec PARSS, FASS grâce à l'appui de l'UE.

La conférence sur le financement basé sur la performance, l'achat stratégique et la couverture sanitaire universelle vise à faire ressortir les expériences de la RDC et les leçons apprises au cours de dix ans, afin de contribuer de manière efficace à la mise en œuvre harmonieuse de l'approche du PBF dans le cadre de l'achat stratégique pour la CSU.

C'est une occasion pour identifier les facteurs exogènes et endogènes limitant la mise en œuvre de CSU, pour réfléchir à des solutions et des actions concrètes, et pour en prévoir un suivi des résultats.

Ces travaux de deux jours ont regroupé les décideurs politiques, les experts, les représentants des partenaires techniques et financiers, les acteurs des partenaires privés, les organisations de la Société civile et les acteurs du terrain, notamment les divisions provinciales de la santé (DPS) afin de partager les expériences dans la mise en œuvre de la CSU, de l'achat stratégique et du FBP en analysant les défis et perspectives pour aboutir à un agenda d'action commun de la CSU pour la mère et l'enfant.

## Sida : 21 millions de personnes reçoivent un traitement antirétroviral

VCK/ OMS

**D**ans sa déclaration faite, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du sida, le directeur général de l'OMS, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, a rappelé que tout le monde compte si l'on veut instaurer la couverture sanitaire universelle.

Le directeur général de l'OMS a reconnu que beaucoup de choses ont été accomplies ces 30 dernières années. Aujourd'hui, a-t-il révélé, 21 millions de personnes reçoivent un traitement antirétroviral qui leur permet de vivre pleinement et d'être actives. Chaque jour, de moins en moins de personnes sont infectées par le VIH et meurent. Mais ces succès masquent les nombreuses disparités et difficultés qui persistent.

Pour ce faire, en cette journée mondiale du sida, il a rappelé que « tout le monde compte si on veut instaurer la couverture sanitaire universelle, et tout le monde doit compter si on veut éliminer le sida et l'hépatite virale en tant que menaces pour la santé publique. Les services de santé doivent être adaptés pour répondre aux besoins des populations les plus à risque et des populations touchées, notamment en appliquant une politique de «tolérance zéro» pour la stigmatisation et la discrimination dans tous les services de santé, et en faisant des communautés, des partenaires indispensables à la riposte.



*Cela signifie également que le niveau d'acceptabilité et de qualité des services doit être élevé, garantissant le maintien dans les soins des patients et l'obtention des meilleurs résultats possibles en matière de prévention et de traitement ».*

Pour le DG de l'OMS, la couverture sanitaire universelle implique que tous les individus aient accès aux services dont ils ont besoin, quel que soit l'endroit où ils vivent, sans rencontrer de difficultés financières. Les personnes exposées au VIH et celles qui vivent avec le virus ont généralement des besoins sanitaires multiples, qui dépassent largement la nécessité d'avoir accès à des préservatifs, à des aiguilles stériles ou à un traitement antirétroviral.

Une riposte efficace au VIH englobe des soins intégrés centrés sur la personne, dans lesquels tous les besoins sanitaires des individus et des communautés sont pris en charge, et pas uniquement ceux liés au VIH. Les pays nous montrent comment les interventions et les services de VIH sont intégrés dans des programmes

de santé plus larges et comment ils sont reliés de façon efficace aux autres services, notamment ceux pour la tuberculose, l'hépatite virale, la santé sexuelle et reproductive, les maladies non transmissibles et les troubles dus à l'utilisation de substances psychoactives.

En procédant de la sorte, les systèmes de santé sont renforcés et les personnes vivant avec le VIH peuvent atteindre le meilleur état de santé possible.

### LA RDC RÉALISE DES PROGRÈS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ET DE PRÉVENTION

Environ 50% des personnes vivant avec le VIH/Sida (PVV) en RDC ont accès aux traitements antirétroviraux contre 10% en 2010 et 70% accèdent aux méthodes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant contre 8% il y a sept ans.

Le directeur pays de l'Onusida en RDC, le Dr. Marc Saba a communiqué ces chiffres jeudi 30 novembre à Radio Okapi, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le Sida.

Analysant ces données, le directeur de l'Onusida a estimé que la RDC a réalisé des progrès en matière de lutte contre le Sida,

Actuellement, la RDC compte 370 000 personnes infectées au VIH/Sida, avec un taux de prévalence moyen estimé à 1,2.

## La CPI présente son rapport d'activité annuelle à l'Assemblée des États parties

**À la Cour pénale internationale, 2017 a été une année chargée, avec des développements judiciaires importants à toutes les étapes de la procédure.**

**DONATIEN NGANDU MUPOMPA**

Le 4 décembre 2017, la présidente et le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) ont présenté le rapport annuel sur les activités de la Cour à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome à l'ouverture de sa seizième session, qui se tient du 4 au 14 décembre 2017, au siège des Nations Unies à New York (États-Unis).

La présidente de la CPI, Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi, a informé l'Assemblée que la Cour a connu une année chargée, avec des développements judiciaires importants à toutes les étapes de la procédure. La Cour a amélioré sa capacité d'informer et sensibiliser les victimes et les communautés touchées par les crimes pour garantir une compréhension adéquate de ses procédures, de même qu'un accès suffisant à ces procédures.

« La participation et la réparation des victimes sont des aspects essentiels du système de Rome », a-t-elle déclaré, soulignant également le rôle joué par le Fonds au profit des victimes.

Faisant référence aux efforts pour améliorer l'efficacité de la Cour, la présidente a déclaré : « Les réformes

concrètes que nous avons mises en œuvre produisent déjà leurs fruits dans nos salles d'audience et dans la conduite des affaires, entre autres par une diminution drastique du temps nécessaire pour conduire certaines étapes ou aspects de la procédure. L'amélioration des résultats de la Cour est une entreprise de tous les jours, qu'elle doit poursuivre à mesure qu'elle tire les leçons de ses nouvelles expériences ».

Elle a également informé l'Assemblée des mesures prises par la collaboration inter-organes visant à garantir le respect, par les responsables élus et les fonctionnaires, des normes d'intégrité et de professionnalisme les plus strictes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, notamment un état des lieux de l'ensemble des dispositions légales pertinentes et des codes de déontologie afin d'envisager d'autres mesures.

### APPUI ET COOPÉRATION DES ÉTATS PARTIES

Concluant ses remarques, la Présidente Fernández a souligné que la Cour avait besoin pour son travail du soutien des États, des organisations internationales et régionales, ainsi que de la société civile. « A l'heure où de sérieux revers semblent compromettre certains des acquis de la lutte contre l'impunité, il est essentiel que la communauté internationale maintienne son ferme engagement aux côtés de la

Cour pour que celle-ci puisse effectivement s'acquitter de son mandat », a-t-elle déclaré.

Le Procureur de la Cour, Mme Fatou Bensouda, a fait un tour d'horizon des activités de son Bureau, y compris des développements dans les affaires poursuivies devant la Cour ainsi que des politiques entreprises par son Bureau. Elle a également évoqué les activités d'examens préliminaires décrites dans le dernier rapport de son Bureau. Dans ce contexte, elle a souligné sa demande récente aux juges d'autorisation d'ouvrir une enquête concernant la situation en République islamique d'Afghanistan, ainsi que la nouvelle enquête ouverte concernant la situation au Burundi.

Dans ses remarques, le Procureur Bensouda a souligné que ces développements démontrent à eux seuls, une fois de plus, sa volonté et celle de son Bureau d'appliquer de manière indépendante et impartiale le Statut de Rome, tout en étant pleinement consciente des défis et des complexités de ces situations. Elle a souligné l'importance du plein appui et de la coopération des États parties de la Cour, déclarant que « combler le fossé d'impunité pour les crimes du Statut de Rome et, ce faisant, promouvoir l'état de droit international sont à la fois un objectif nécessaire et une responsabilité conjointe ».

Dans son allocution devant l'As-

semblée, le Procureur a rappelé que le prochain anniversaire du Statut de Rome constituera un moment symbolique à saisir pour renouveler l'engagement en faveur de la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale. « Ce qui est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, c'est une plus grande reconnaissance de la nécessité de renforcer la Cour et l'évolution du système de justice pénale internationale. Il appartient en premier lieu aux États parties, en tant que gardiens du Statut de Rome, de rester fermement attachés à ses valeurs et de promouvoir davantage son impact positif dans la pratique », a-t-elle déclaré.

La CPI, régie par le Statut de Rome, est la première institution internationale permanente créée par traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale, à savoir les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide, ainsi que potentiellement le crime d'agression dans l'avenir. En vertu de l'article 112 du Statut de Rome, l'Assemblée est le principal administrateur et le corps législatif de la CPI. Elle est composée des représentants des États qui ont ratifié et adhéré au Statut de Rome.

A ce jour, la CPI est forte de la participation de 123 États parties.



**Société  
Nationale  
d'Electricité S.A**

Fait à Kinshasa, le 5 décembre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INCIDENT SURVENU A LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MOBAYI-MBONGO - JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

La Société Nationale d'Electricité informe ses clients de Gbadolité et de la cité de Mobayi-Mbongo qu'un incident est survenu à la centrale hydroélectrique de Mobayi-Mbongo le Jeudi 30 novembre 2017 à 13h50', heure locale.

Cette situation a entraîné l'interruption de la fourniture de l'électricité sur tout le réseau de la ville de Gbadolité et de la cité de Mobayi-Mbongo.

Les équipes de S.N.E.L SA sont mobilisées depuis la survenance de cet incident pour les opérations de rétablissement de l'alimentation de la clientèle qui prendra au minimum quinze jours, compte tenu de la nature dudit incident.

Toutes les dispositions sont prises pour que les clients soient rétablis dans leur droit dans les meilleurs délais.

La Société Nationale d'Electricité présente ses excuses à son aimable clientèle pour les désagréments que cette situation occasionne.

Le Directeur Général,

Jean-Bosco KAYOMBO KAYAN



### Kinshasa : la population affectée par la flambée du prix de maïs

En novembre dernier, un « ekolo » de maïs coûtait 700 Fc. Début décembre, il se vend à 1 000 Fc au marché central de Kinshasa et à 1 200 Fc sur les marchés de Matete et d'Indu dans la commune de Masina. Soit globalement une hausse d'environ 40%. La population kinoise est aux abois. Comment expliquer ce phénomène ? Les experts agricoles rappellent qu'en cette période, le maïs semé il y a trois mois n'est pas encore arrivé à maturité. Les quantités actuellement en vente proviennent des récoltes de février et mars 2017. La culture du maïs en deuxième saison (saison B), notamment en juin, n'étant pas dans les habitudes des agriculteurs traditionnels, les pénuries de fin d'année se justifient. Pour Mme Mireille Monzele, mère de famille, la situation est intenable. « Avec un budget de 5 000 Fc par jour, je ne sais par où commencer au regard de la hausse du prix d'un 'ekolo' de maïs à 1 200 Fc ». Mireille est désespérée car ne sachant comment faire pour survivre. La préoccupation de Mme Annie Malunda, vendeuse de maïs au marché Indu dans la commune de Masina, est de tout autre ordre. « L'argent devient rare, le maïs aussi, déclare-t-elle. Les clients habitués, eux, n'ont plus assez de ressources pour acheter. Je dépends de ce commerce. Voyez dans quel état je me retrouve avec mon foyer ! » Le maïs est l'un des produits agricoles de première nécessité dans l'alimentation des populations congolaises. Sa rareté sur le marché et la hausse de son prix déclenchent automatiquement des conséquences négatives susceptibles de conduire à des protestations populaires violentes.

**PRUDENCE ESSEMO (STAGIAIRE)**

### Nord-Kivu : les comités syndicaux contre l'insalubrité dans les marchés de Kabare

Les membres des comités syndicaux des marchés de Mudaka, Kavumu et Miti-Murhesa, dans le territoire de Kabare, ont déploré l'insalubrité observée dans ces marchés et recommandent aux vendeurs de s'impliquer positivement dans la sensibilisation des mesures préventives de l'épidémie de choléra. L'Agence congolaise de presse (ACP) rapporte que les leaders communautaires de la zone de santé de Miti-Murhesa ont dit que l'insalubrité observée dans ces marchés présente un danger permanent pour les vendeurs et pour la population par manque d'application..

**UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION**

## Voirie de Kinshasa: les travaux de réhabilitation se poursuivent

**Quelques artères de la capitale ont été retenues par le gouvernement provincial de Kinshasa pour être réhabilitées dans un délai de huit mois. Dans le lot se trouvent les avenues TSF, Colonel Ebeya et Kasai.**

**DEBORAH MANGILI (STAGIAIRE)**

Le gouvernement provincial de Kinshasa déploie, depuis le mardi 21 novembre sur l'avenue Colonel Ebeya, des ouvriers de l'Office des voiries et drainage (OVD). Cette avenue, autant que d'autres (TSF, Kasai et Colonel Ebeya), a été retenue pour être réhabilitée. Toutes ces avenues sont dans la commune de la Gombe.

Les travaux, qui se font de manière progressive et selon un planning établi, sont prévus pour être exécutés dans un délai de huit mois.

Interrogé, l'ingénieur délégué de l'OVD, Gery Kazadi, trouvé sur le chantier de l'avenue Colonel Ebeya, a fait savoir que les travaux de réhabilitation de cette avenue, longue de 2 km, vont de l'avenue TSF (téléphonie sans fil) à l'avenue Kasai.

L'OVD, a fait savoir l'ingénieur Gery Kazadi, travaille en partenariat avec l'entreprise indienne dénommée «Power Master», qui a gagné le marché auprès de lui. «Ces Indiens et Pakistanais travaillent sous l'œil de nos agents », a-t-il précisé.

Les travaux, a-t-il ajouté, se font sur la base d'un financement provenant du gouvernement central. Il a rappelé que depuis le mois de juillet 2017, quelques travaux de bétonnage de trottoir et d'assainissement ont été lancés sur différents tronçons, lesquels se poursuivent à ce jour.

L'avenue Colonel Ebeya se veut



**Une vue des travaux de réhabilitation de l'avenue Colonel Ebeya (Photo Déborah Mangili)**

importante dans la mesure où elle traverse une très grande jonction de l'allée Kasa-Vubu, des Huileries jusqu'à son croisement avec l'avenue Kasai.

« Une ville doit avoir des routes assainies et en bon état, devant permettre une circulation fluide », a affirmé Gery Kazadi, qui a rappelé que l'eau demeure l'ennemi de la route. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a fait état des dispositions prises pour lutter contre la stagnation des eaux sur les artères de la ville de Kinshasa. « Il s'agit, a-t-il indiqué, de canalisations qui seront érigées à des endroits spécifiques pour permettre à la population et aux véhicules de circuler tranquillement, en cas des pluies diluviennes ».

Enfin, l'ingénieur Gery Kazadi a recommandé à la population bénéficiaire de faire bon usage des routes après leur réhabilitation, c'est-à-dire de ne pas brûler les pneus sur le macadam et de ne pas jeter les immondices dans les voies de drainage des eaux. « L'Office des voiries et drainage a fait sa part, quitte à la population de faire la sienne », a-t-il martelé.

De son côté, le chargé de communication de l'Institut facultaires des

sciences de l'information et de la communication (IFASIC), Léon Mukoko, a qualifié la réhabilitation de l'avenue Colonel Ebeya « d'une affaire avantageuse » pour la communauté de cette Alma Mater ». « La décision du gouvernement provincial de Kinshasa d'entamer les travaux de réhabilitation de l'avenue Colonel Ebeya à son croisement avec l'avenue TSF est à féliciter, car elle va permettre aux automobilistes d'accéder facilement à ces lieux, contrairement au passé », a-t-il fait savoir.

Odette Odia, étudiante de 2<sup>ème</sup> cycle à l'IFASIC, a, quant à elle, exprimé sa joie à la vue du démarrage des travaux de réhabilitation de l'avenue Colonel Ebeya. « Je salue l'initiative du gouvernement provincial de Kinshasa qui vise à redorer l'image de la commune de la Gombe », a-t-elle indiqué. Avant d'ajouter : « Les nids-de-poules et les flaques d'eau visibles sur les lieux étaient une véritable honte pour la commune de la Gombe, qui abrite les sièges des institutions nationales et internationales ». Car ces nids-de-poules et flaques d'eau mettent à mal les usagers de la route qui empruntent cette artère.

## Deux nouveaux sites érigés pour les réfugiés en RDC

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soutenu les autorités congolaises dans l'ouverture de deux nouveaux sites de réfugiés à l'Est et au Nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), afin de pouvoir assurer la protection d'un nombre grandissant de réfugiés dans le pays. Les nouveaux sites se trouvent à proximité de la ville de Baraka, dans la province du Sud-Kivu, et de Dungu, dans la province de Haut-Uélé.

Environ 90 000 civils originaires du Burundi, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud ont fui vers la RDC au cours des douze derniers mois, portant à plus d'un demi-million le nombre total de réfugiés dans le pays. La majorité de réfugiés vivent dans des zones rurales près des frontières de la RDC.

La semaine dernière, des réfugiés burundais ont été transférés au site de Mulongwe (Sud-Kivu) qui

pourra accueillir, dans une première phase, 5 000 réfugiés. Ceci permettra de loger de nombreux ménages de réfugiés qui n'avaient pas accès à des abris familiaux dans le camp de Lusenda, également au Sud-Kivu, qui est surpeuplé et héberge quelque 30 000 personnes. Le site de Mulongwe n'est pas conçu comme un camp mais plutôt comme un village, les réfugiés partagent des écoles et des postes de santé avec la communauté locale. Les autorités congolaises ont alloué des terres aux réfugiés pour leur permettre de pratiquer l'agriculture et le HCR va aider à assurer leur autonomie.

Les arrangements seront similaires pour les Sud-Soudanais qui seront hébergés sur le site de Kaka, dans la province du Haut-Uélé. La capacité du site peut être étendue à 43 000 réfugiés, mais en raison du manque de financement, jusqu'à présent, seuls des abris pour environ 500

personnes sont disponibles. Le site accueillera des réfugiés qui séjournent actuellement dans des zones à risque, à cause de la présence de groupes armés, vers la frontière de la RDC avec le Soudan du Sud. Près de 300 réfugiés sud-soudanais se sont installés sur le site de Kaka, avant même la fin de sa construction.

À Mulongwe et à Kaka, le HCR soutient les autorités congolaises pour améliorer la sécurité des réfugiés.

Cependant, le manque de financement entrave gravement les programmes du HCR. En plus des 526 543 réfugiés qui vivent en RDC, quelque 4,1 millions de Congolais ont été déplacés à l'intérieur du pays - plus que dans n'importe quel pays africain. Le HCR a demandé 236,2 millions de dollars américains pour ses activités en RDC et n'a reçu à ce jour que moins d'un quart du montant requis.



Londres / Kinshasa, le 30 novembre 2017

## La TMB est lauréate du titre de Banque de l'Année 2017 en RDC et du Global Award de l'Inclusion Financière, décernés par The Banker

**Chers Clients, chers Collaborateurs, chers Partenaires,**

Nous sommes très fiers et heureux de vous annoncer que la TMB a été consacrée **Banque de l'Année 2017 en République démocratique du Congo**, pour la cinquième fois de son histoire, ce 29 novembre à Londres, lors de la cérémonie de remise des «Bank of the Year Awards» organisée par le magazine **The Banker**, membre du groupe **Financial Times**.

Cette prestigieuse récompense distingue chaque année une seule banque par pays, dans près de 160 nations. Pour la République démocratique du Congo, le titre de **Banque de l'Année** a été attribué à la TMB en 2012, 2013, 2014, 2015 et à présent 2017.

La TMB est également et surtout extrêmement honorée d'avoir reçu le «Global Award» pour l'année 2017 de **l'Inclusion Financière** au cours de cette même cérémonie à Londres. Ce prestigieux prix est décerné annuellement à une seule banque à travers le monde et c'est à la TMB qu'il revient cette année. La TMB est la première banque congolaise, et la seconde en Afrique, à remporter cette récompense.

Notre solution de mobile banking, PEPELE Mobile, a révolutionné l'offre de services bancaires au Congo et évolue continuellement. La TMB est un acteur majeur du développement de l'inclusion financière partout à travers le pays et donne accès au système bancaire à tous les Congolais.

PEPELE Mobile est une solution locale, créée sur mesure pour répondre aux besoins bancaires spécifiques du Congo, ce qui nous procure une immense fierté. La TMB a toujours eu à cœur de tirer parti de toutes les opportunités pour construire un avenir plus fort et un futur plus prospère pour la RDC et elle continuera sur cette voie.

Banque la plus primée de la République démocratique du Congo, la TMB représente fièrement notre beau pays à travers le monde.

### En 2017, la TMB a remporté les titres suivants:

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| The Banker, Financial Times           | • <b>Banque de l'Année en RDC</b> (2012, 2013, 2014, 2015, 2017)<br>• <b>Award de l'Inclusion Financière</b> (2017)                       |
| EMEA Finance - African Banking Awards | • <b>Meilleure Banque en Afrique Centrale</b> (2014, 2017)<br>• <b>Meilleure Banque en RDC</b> (2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017) |
| African Banker Awards                 | • <b>Award de l'Inclusion Financière</b> (2015, 2017)   |

Ces reconnaissances rendent hommage au travail de nos équipes, soulignent la force de notre institution et valorisent la fidélité de nos chers Clients. Nous tenons à remercier nos collègues dont le dévouement, le professionnalisme, les compétences et le dynamisme ont permis la croissance et le développement de la Banque au cours des treize dernières années.

Dans un marché de plus en plus concurrentiel, nous mesurons l'importance du service à la clientèle et sommes déterminés à vous offrir le meilleur service possible. Nous sommes à votre écoute et restons à votre disposition pour satisfaire vos demandes, réagir à vos remarques en nous améliorant, répondre efficacement à vos demandes et anticiper vos besoins. Ces distinctions qui sont décernées à la TMB reviennent à nos Clients, qui sont nos partenaires les plus précieux pour construire un avenir meilleur pour tous.

Grâce à vous, la TMB s'est imposée comme la banque de référence au Congo.

Aussi, chers Clients, Collaborateurs, Partenaires, nous vous remercions chaleureusement pour votre fidélité et votre confiance.

### TMB, notre banque pour la vie

Oliver Meisenberg  
Directeur Général

Robert Levy  
Président du Conseil d'Administration



## L'Afrique est désormais la destination touristique de 10% des Chinois voyageant à l'étranger

Les touristes chinois voyageant en Afrique ont représenté 10% des Chinois se déplaçant à l'étranger en 2016, contre 3% en 2008. Ce qui représente un peu plus de 11 millions de voyages effectués vers l'Afrique par les touristes chinois rapporte l'agence Xinhua, reprenant les données de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT). Le nombre de touristes chinois visitant le continent africain connaît une importante croissance de l'ordre de 50% chaque année. Favorisée par un allègement des formalités d'obtention des visas. Certains pays africains, tel que le Maroc ou encore la Tunisie, ont même adopté des mesures d'exemption de visas pour les touristes chinois. D'un autre côté, la particularité du continent dont les ressources touristiques diffèrent des destinations classiques occidentales constitue à présent un atout non négligeable pour offrir aux voyageurs chinois de nouveaux horizons.

## Un site internet lancé pour lutter contre la désertification

Le panel de la société civile (panel OSC) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) vient de lancer un site internet destiné à améliorer la lutte contre la désertification et, par conséquent, renforcer la gouvernance responsable du foncier. C'est ce que rapporte MédiaTerre. « Le site Internet servira à partager des informations, des expériences et des connaissances. L'objectif de développement durable 15 « Vie terrestre » engage les dirigeants du monde à travailler ensemble pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), afin de sauvegarder la vie sur terre. L'un des objectifs de la NDT est de renforcer la gouvernance responsable du régime foncier. Les droits fonciers sont un facteur clé pour atteindre la NDT », précise le site d'information. Le panel a, sur cette problématique, publié récemment un rapport, « Land Rights for Sustainable Life on Land » (Droits fonciers pour une vie durable sur terre) dont l'objectif est d'« analyser et mettre en évidence les liens entre les droits fonciers et la dégradation des terres, dans le but d'offrir des recommandations politiques pour améliorer les droits fonciers. Cela devrait permettre la prévention de la dégradation des terres et la récupération des terres dégradées ».

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Angola : la Banque centrale change de politique monétaire pour maîtriser l'inflation

**Le comité de politique monétaire de la banque centrale angolaise soutient que ces nouvelles orientations visent essentiellement à inverser la courbe de l'inflation qui prenait une allure inquiétante.**

AMK AVEC AGENCE ECOFIN

La Banque Centrale angolaise (BNA) a relevé le lundi, son principal taux directeur de 2 points de pourcentage, à 18%. Dans le même temps, le régulateur maintient à 20%, son taux de prêt marginal, taux auquel l'institution accorde aux intermédiaires financiers des liquidités au jour le jour contre des actifs éligibles. La Banque d'Angola réduit également son taux d'absorption de liquidité à 0%, et s'engage désormais à soutenir la liquidité sur le marché interbancaire via des opérations open market (achats et vente de titres entre autres). Outre ces mesures, le Comité de la BNA chargé de la politique monétaire (CPM), met fin à l'obligation selon laquelle les banques commerciales doivent provisionner des réserves en monnaies locales avant d'acheter des devises auprès de la Banque centrale. L'obligation pour les déposants de



constituer des réserves comme une condition préalable à l'achat de devises étrangères, a également été suspendue.

Le CPM a ensuite décidé de réduire de 30% à 21%, le coefficient des réserves obligatoires à appliquer aux dépôts des clients du secteur privé, en monnaie locale. Mais, en ce qui concerne les comptes liés aux administrations centrales, locales et mu-

nicipales, ce ratio restera inchangé.

Selon le communiqué du CPM, ces nouvelles orientations de politique monétaires visent essentiellement à inverser la courbe de l'inflation qui prend une allure inquiétante. D'après les données de l'institut national des statistiques, l'inflation pour les 12 derniers mois se terminant en octobre, a grimpé à 28,96%, contre 27,46%, un mois auparavant.

# Pour Standard & Poor's le Franc CFA ne sera pas dévalué sur le moyen terme

Dans un rapport d'analyse publié sur les pays qui seraient les plus exposés à une éventuelle dévaluation du franc CFA utilisé en Afrique de l'Ouest et Centrale, Standard & Poor's Global Rating, l'agence de notation américaine, a exclu l'éventualité d'une survenance de cette situation sur le moyen terme. « Nous devons souligner que la dévaluation (du FCFA ndlr) n'est pas le scénario de référence de S&P Global Ratings, et que nos notes sur les gouvernements de la région (concernée par cette monnaie) ont des perspectives stables », a fait savoir Remy Carasse, et analyste crédit chez S&P Global Ratings.

L'analyse est soutenue dans son argumentaire par plusieurs éléments, notamment, le fait que les différents accords conclus avec le Fonds Monétaire International en zone CEMAC et la robustesse des activités économiques en Côte d'Ivoire et au Sénégal dans la zone UEMOA, contribueront à préserver la stabilité extérieure de ces deux zones monétaires.

Cette réalité globale doit cependant tenir compte des disparités propres à chacune des zones. Vu sous cet angle, la zone CEMAC serait la plus proche d'une dévaluation. Même si le niveau de couverture extérieur de la monnaie y est largement au-dessus des 20% en dessous desquels les accords monétaires avec la France prévoient une dévaluation.



Par ailleurs, depuis la conférence d'urgence des chefs d'Etat de la sous-région, qui s'était tenue en décembre 2016 à Yaoundé, deux pays présentant de risques systémiques importants (Congo et Guinée Equatoriale), n'ont toujours pas trouvé d'accord avec le Fonds Monétaire International.

Ainsi, fait savoir le rapport, si une situation de dévaluation monétaire survenait actuellement, la République du Congo, en Afrique centrale, serait la plus exposée à de graves défis macroéconomiques. Dans le top cinq des pays à risque, face à une telle situation, on retrouve le Gabon et la Guinée Equatoriale. Plus généralement, Standard & Poors met l'accent sur le fait que, si une dévaluation du Franc CFA survenait finalement, les leaders

économiques des deux régions qui l'utilisent, précisément le Gabon, le Cameroun (CEMAC), la Côte d'Ivoire et le Sénégal (UEMOA), connaîtraient de gros problèmes avec leurs dettes commerciales libellées en devises étrangères.

Enfin Standard & Poors a donné son point de vue sur la question autour du FCFA, en indiquant que, bien que contestée dans plusieurs pays, notamment au Cameroun, au Bénin, au Gabon ou encore au Sénégal, cette monnaie a contribué de manière significative, à assurer une relative stabilité des prix sur les marchés où elle est utilisée, avec des inflations (hausse des prix) de moins de 3,1%, au contraire de la moyenne africaine qui se situe autour de +15,1%.

AGENCE ECOFIN

## Maroc : SM le Roi du Maroc nomme le Général de Division Mohamed Haramou Commandant de la Gendarmerie Royale

SM le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, a reçu lundi au Palais Royal de Rabat, le Général de Corps d'Armée Bouchaib Arroub et le Général de Corps d'Armée Hosni Benslimane, ainsi que le Général Mohamed Haramou.

A cette occasion, le Souverain a remercié les Généraux Bouchaib Arroub et Hosni Benslimane pour leurs loyaux services rendus à la Nation, sous les Commandements de Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu ait son âme et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Ces deux Généraux, qui ont été décorés à cette occasion du Grand



Cordon du Wissam Al Arch, ont fait preuve durant leurs carrières d'un sens élevé de dévouement et de loyauté au service des intérêts supérieurs de la Nation et pleine abnégation dans la conduite de leurs missions.

Par la suite, le Souverain a reçu le Général de Division Mohamed Haramou, actuel commandant du groupement d'escadron d'honneur de la Gendarmerie Royale, et l'a nommé Commandant de la Gendarmerie Royale.

MAP

### Communiqué du Cabinet Royal

« Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Chef suprême Chef d'Etat-major général des Forces Armées Royales a reçu, ce jour au Palais Royal de Rabat, le général de corps d'armée Rabat, Bouchaib Arroub et le général de corps d'armée Hosni Benslimane, ainsi que le général de division Mohamed Haramou.

A cette occasion, le Souverain a remercié les généraux Bouchaib Arroub et Hosni Benslimane pour leurs loyaux services rendus à la Nation

Sa Majesté le Roi avait nommé le général de corps d'armée Abdelfattah Lourak, au titre d'inspecteur général des Forces Armées Royales, en remplacement du général Bouchaib Arroub, ancien inspecteur général des FAR et commandant de la zone sud.

Les généraux Aroub et Benslimane ont effectué leurs carrières respec-

tives sous les commandements de Feu Hassan II et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec un sens élevé de dévouement et de loyauté au service des intérêts supérieurs de la Nation et pleine abnégation dans la conduite de leurs missions.

A l'issue de cette audience, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a décoré les généraux Bouchaib Arroub et Hosni Benslimane du Grand Cordon du Wissam Al Arch ».

Par la suite, le Souverain a reçu le général de division Mohamed Haramou, actuel commandant du groupement d'escadron d'honneur de la gendarmerie royale, que SM le Roi a nommé commandant de la gendarmerie royale.

MAP

## SAR la Princesse Lalla Meryem préside à Rabat la cérémonie d'inauguration du Bazar de Bienfaisance du Cercle diplomatique

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem a présidé, dimanche au Théâtre national Mohammed V à Rabat, la cérémonie d'inauguration du Bazar de Bienfaisance du Cercle diplomatique, placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Après avoir coupé le ruban symbolique annonçant l'ouverture du Bazar, Son Altesse Royale a suivi des explications qui lui ont été fournies sur les projets réalisés par le Cercle diplomatique dans les secteurs culturel et social et les associations soutenues par le Cercle dans plusieurs domaines.

SAR la Princesse Lalla Meryem a, par la suite, visité les différents stands du Bazar de Bienfaisance où est exposée une grande variété de produits artisanaux et de terroir provenant de plusieurs pays du monde représentant les différents continents.

Dans une allocution de circonstance, la présidente du Cercle diplomatique et épouse de l'ambassadeur de Hongrie à Rabat, Mme Szilvia Tomler Visihanyo a exprimé ses remerciements à SAR la Princesse Lalla Meryem pour Son grand soutien aux projets sociaux qu'entreprend le Cercle diplomatique.

Elle a, de même, exprimé sa profonde gratitude à Son Altesse Royale pour cette aide précieuse qui permet de soutenir les femmes et les enfants défavorisés, soulignant que

le Bazar regroupe un grand nombre de pays, d'organisations et d'associations qui représentent des cultures, des histoires et des religions différentes, qui œuvrent pour une seule cause: venir en aide aux femmes et aux enfants démunis.

L'édition 2017 du Bazar diplomatique a été marquée par la présentation en avant-première à SAR la Princesse Lalla Meryem du «Cercle international des enfants», qui compte environ 40 enfants âgés de 8 à 16 ans. Ces enfants sont réunis autour d'un esprit de solidarité pour partager des idées à même de contribuer à entreprendre des projets de bienfaisance pendant leur séjour au Maroc.

A Son arrivée au Théâtre national Mohammed V, SAR la Princesse Lalla Meryem a passé en revue un détachement des Forces auxiliaires qui rendait les honneurs, avant d'être saluée par Mme Bassima Hakkaoui, ministre de la Solidarité, de l'Egalité, de la Famille et du Développement social, et par MM. Mohamed Mhidy, wali de la région Rabat-Salé-Kénitra, Abdessamad Sekkal, président du conseil régional, Saâd Benbarek, président du conseil communal de Rabat, Mohamed Sadiki, président du Conseil préfectoral de Rabat, ainsi que par Mmes Souad Zakhnini, présidente du conseil d'arrondissement de Hassan et Szilvia Tomler Visihanyo, présidente du Cercle diplomatique et

épouse de l'ambassadeur de Hongrie à Rabat.

SAR la Princesse Lalla Meryem a également été saluée par les membres du bureau exécutif et du comité d'organisation du Cercle diplomatique de Rabat et par M. Mohamed Ben Hssaine, directeur du Théâtre national Mohammed V.

Le Bazar de Bienfaisance est une occasion annuelle organisée par le Cercle diplomatique au Maroc pour célébrer l'amitié et la solidarité et constitue un moyen important pour soutenir les ONG marocaines œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement des femmes en milieu rural.

Plus de 30 pays participent à cette édition par le biais de leurs ambassades avec une grande variété de produits avec l'amicale marocaine de conjoints d'ambassadeurs et la Fondation diplomatique comme invitées d'honneur de cette édition.

Plus attrayants les uns que les autres, les produits les plus variés, originaires de chaque région du monde - Afrique, Amérique, Asie, Europe, Moyen-Orient - sont proposés à la vente dans les divers stands.

Cette édition, à l'instar des précédentes, connaît la participation d'associations marocaines de femmes qui exposent à la vente des produits artisanaux: un geste du Cercle diplomatique cherchant à les promouvoir et

les soutenir, dans une dynamique de coopération au développement.

Le Bazar est l'activité phare du Cercle diplomatique, dont les membres sont les conjointes des Chefs de missions diplomatiques et des représentants d'organisations internationales accréditées au Maroc. Elles se rassemblent autour d'un idéal commun: aider les plus vulnérables et les plus démunis, tout en cultivant les valeurs de fraternité, de solidarité et de générosité dans un climat de compréhension mutuelle et de respect entre les cultures et les religions.

Le Cercle diplomatique de Rabat, créé depuis 30 ans, est une association de bienfaisance regroupant les épouses des chefs de missions diplomatiques et les représentants d'organisations internationales accréditées au Maroc.

Le Cercle, qui organise des activités socio-culturelles, notamment le Bazar annuel de bienfaisance, vise le soutien des projets à caractère social portés par les organisations non gouvernementales marocaines dans différents domaines.

A travers ses différentes activités, le Cercle entend également faire découvrir le Maroc et sa culture, et raffermir les relations entre le Royaume et les membres du cercle diplomatique.

MAP

## Koica : la Corée du Sud fait don de trois véhicules Hyundai Starex à deux ministères de la RDC

**Dans sa détermination d'accompagner la RDC dans tous les secteurs, la République de Corée du Sud vient d'aider quelques ministères congolais à la mobilité dans l'exercice de leur travail.**

MATSHI

Le gouvernement de la Corée du Sud a fourni trois véhicules de marque Hyundai de douze places chacun, dont deux au ministère des Affaires étrangères et Intégration régionale et un autre au ministère de la Coopération au Développement de la République démocratique du Congo. La cérémonie de remise de ces véhicules a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017, à 11h, sous la supervision de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) à Kinshasa, en présence de l'ambassadeur de la Corée du Sud en RDC.

En effet, le vendredi passé, l'Ambassadeur coréen à Kinshasa, Son Excellence Monsieur Kwon Ki Chang, accompagné par la délégation de la KOICA, a présenté les 3 véhicules aux responsables de ces deux ministères de la République démocratique du Congo au cours d'une cérémonie organisée à cette fin.

La cérémonie s'est déroulée dans le hall du ministère des Affaires étrangères, en présence du Secrétaire général aux Affaires étrangères, M. DIUR Muland, du secrétaire général à la Coopération Internationale, M. Vicent Musambya, des directeurs et autres personnels de deux ministères.



Vue des trois véhicules offerts aux deux ministères (Photo KOICA)



Pose entre l'ambassadeur KWON, le Directeur-Pays de la KOICA et les responsables des ministères bénéficiaires du don (Photo KOICA)

tères.

Après la signature des actes de remise des véhicules entre le directeur-pays de la KOICA, M. OH sae Chul et les deux secrétaires généraux, l'ambassadeur coréen KWON Ki-Chang a, dans un discours de circonstance, rappelé que ces dons qui ne font que se succéder sont une preuve de l'amitié entre les deux nations.

Il a également rappelé que c'est la suite des actions menées dans le cadre du projet d'assistance stratégique de la KOICA pour la République démocratique du Congo. Déjà en février 2014, le gouvernement de la République de Corée a offert un don de deux (2) autobus Hyundai de trente places au ministère des Affaires étrangères; et l'année dernière, soit en 2016, un autre don de trois (3) véhicules Hyundai SantaFe, ont été octroyés toujours à ses deux ministères.

L'Ambassadeur a montré sa gratitude de ce que ces dons toujours en très bon état, sont en train de circuler dans la ville et sont utiles aux ministères et facilite le transport des fonctionnaires et agents de l'État.

Le secrétaire général aux Affaires étrangères quant à lui, a exprimé sa profonde gratitude au nom de tout le gouvernement congolais à l'ambassadeur, à la KOICA et au peuple coréen pour ce énième don, destiné à renforcer les relations entre les deux pays. Il a promis que les bénéficiaires qu'ils sont, sont déterminés à en faire bon usage.

## Liban: Saad Hariri revient sur sa démission, un mois plus tard

Le Premier ministre libanais Saad Hariri est revenu mardi sur sa démission, un mois après une annonce choc depuis l'Arabie saoudite qui avait pris de court le Liban et la communauté internationale. Cette décision devrait apporter un peu de répit au Liban, où cette démission avait fait naître la crainte d'une nouvelle période de forte instabilité politico-économique dans un pays profondément divisé entre deux axes régionaux.

Dans la foulée de cette rétractation, la France a officiellement annoncé qu'une réunion de soutien au Liban se tiendrait vendredi à Paris, en présence de M. Hariri. «Le Conseil des ministres a remercié le Premier ministre d'être revenu sur sa démission», avait au préalable déclaré M. Hariri, en lisant un communiqué au nom du gouvernement.

Saad Hariri s'exprimait à l'issue de la première réunion de ce cabinet depuis sa démission choc le 4 novembre à Ryad. Le dirigeant libanais avait alors invoqué l'ingérence de l'Iran et du Hezbollah dans les conflits de la région, où Ryad et Téhéran s'affrontent par procuration.

Depuis, les deux camps rivaux

au Liban —l'un dirigé par Saad Hariri et appuyé par Ryad et l'autre mené par le Hezbollah chiite et soutenu par l'Iran— cherchaient à trouver un compromis pour éviter au pays un nouveau séisme politique.

Mardi, le gouvernement —auquel participent les deux camps— a réaffirmé sa volonté de «se distancier» des conflits régionaux. «Le gouvernement libanais, dans toutes ses composantes politiques, décide de se distancier de tout conflit, de toute guerre et des affaires intérieures des pays arabes», indique le communiqué lu par M. Hariri. Cette «distanciation» vise à «préserver les relations politiques et économiques du Liban avec ses frères arabes», poursuit le texte.

Une telle politique était déjà prônée par ce gouvernement au moment de sa formation en 2016. Mais l'engagement actif, depuis des années, du Hezbollah chiite au côté du régime syrien de Bachar al-Assad et les accusations saoudiennes mettant en cause son implication dans le conflit au Yémen ont mis à mal cette politique.



Le président libanais Michel Aoun (D) et le Premier ministre Saad Hariri (G) lors d'un conseil des ministres, le 5 décembre 2017 à Baabda, près de Beyrouth (AFP)

### T HYPOCRISIE MANIFESTE

«Une réaffirmation de la «distanciation» libanaise, nonobstant son hypocrisie manifeste et l'impossibilité de la traduire concrètement, permet de sauver la face et de gagner du temps», a affirmé à l'AFP Karim Bitar, spécialiste du Moyen-Orient à l'Institut des affaires internationales et stratégiques de Paris (Iris).

Durant le Conseil des ministres, M. Hariri a dit espérer que cette réunion «soit une nouvelle chance pour défendre ensemble le pays». «Nous voyons comment la région est en train

de bouillir et nous devons être conscients que tout faux pas pourrait entraîner le pays vers un dangereux précipice», a-t-il dit, selon un communiqué séparé dont l'AFP a obtenu copie. «Je suis Premier ministre du Liban et aujourd'hui je suis condamné à mort par la Syrie», tandis que le Hezbollah «est classé comme organisation terroriste par les pays du Golfe», a encore commenté Saad Hariri.

Le camp de M. Hariri a soutenu l'opposition syrienne tandis que le Hezbollah s'est rangé aux côtés de l'armée de Damas. Le Hezbollah est honni par l'Arabie saoudite qui le considère comme le bras de l'Iran au Liban.

La démission surprise de Saad Hariri puis son séjour prolongé en Arabie saoudite avait donné lieu à un flot de spéculations sur sa liberté de mouvement et le président Michel Aoun avait accusé Ryad de retenir M. Hariri en «otage».

Il est rentré au Liban trois semaines plus tard, après une «exfiltration» négociée par la France, et avait gelé sa démission.

## La Linafoot convoque le président et secrétaire du FC Renaissance

**Ça fait débat. Qui du FC Renaissance et de la Linafoot dit la vérité ? La Linafoot convoque le président Pascal Mukuna ce mercredi 6 décembre à la commission de discipline. C'est au sujet de la correspondance de l'instance suspendant trois joueurs, à 3 heures du match V. Club – Renaissance.**

ARMEL LANGANDA

La Ligue nationale de football (Linafoot) a convoqué l'Évêque Pascal Mukuna, président du FC Renaissance du Congo et son secrétaire, ce mercredi 6 décembre. Ils sont appelés à comparaître devant la Commission de discipline et des Compétitions 'CDC'.

Pour l'instance, le président du club est passé sur les antennes de Top Congo FM pour faire des déclarations qu'elle estime fausses. « C'est en rapport avec une prétendue correspondance vous adressée à 3 heures du coup d'envoi du match n°20 AS V. Club vs FC Renaissance du Congo du 03/12/2017 », confirme la correspondance de la Linafoot.

Par rapport aux menaces de démission proférées par l'entraîneur, le président du FC Renaissance a, au cours d'une émission à la Radio télévision ACK (RTACK), rassuré tous les supporters que le technicien ivoirien garde toujours son poste d'entraîneur. Il est bel et bien là et il prépare même les prochaines confrontations de son équipe au championnat national.

L'homme de Dieu appelle donc



tous les supporters rennais au calme. Il a même rassuré que l'administration du club a pris en compte toutes les observations du coach pour lui permettre de mieux faire son travail.

Après sa défaite face à l'AS V. Club au stade des Martyrs, le coach François Guei a confirmé que le secrétaire du club lui a informé de la suspension de trois joueurs à trois heures du match. Pour l'entraîneur, il a déclaré officiellement que rien ne marche au niveau du FC Renaissance. Il croit ne plus continuer à travailler dans une équipe où les dirigeants ne fournissent aucun effort pour mettre l'équipe dans des bonnes conditions.

### GUEI N'A PAS UN CONTRAT

Le coach est allé même plus loin pour confirmer à la presse qu'il n'a jamais signé un contrat avec le FC Renaissance du Congo. « Je crois que, ce soir, j'arrête... Je n'ai pas de contrat avec Renaissance, je n'ai rien, je fais du bénévolat... », c'est en ces termes que le coach avait conclu sur les ondes de la radio okapi.

Le club de l'Évêque Pascal Mukuna est actuellement confronté à plusieurs problèmes. Il y a notamment l'arrivée de nouvelles recrues qui n'ont pas encore prouvé grand-chose depuis le début du championnat ; il y a le coach qui menace de jeter

l'éponge faute de contrat ; il y a également la convocation de la Linafoot qui estime que le président du club des Oranges a fait des déclarations fausses à la presse au sujet d'une correspondance adressée à trois heures du coup d'envoi du match V. Club – FC Renaissance.

Pendant que l'équipe traverse des moments un peu critiques, elle est dans l'obligation de préparer l'autre grand derby prévu pour ce dimanche 10 décembre au stade des Martyrs. Le FC Renaissance recevra la formation de Daring Club Motema Pembe en match de la 5<sup>ème</sup> journée de la zone de développement Ouest.

## Ronaldo, son cinquième Ballon d'Or à la Tour Eiffel ?

La remise du Ballon d'Or, jeudi soir, pourrait avoir lieu au pied de la Tour Eiffel. Avec Cristiano Ronaldo en lauréat, évidemment.

« Il va gagner son cinquième Ballon d'Or cette semaine. » Florentino Perez est comme tout le monde, convaincu du nouveau sacre d'un Cristiano Ronaldo déjà récompensé en 2008, 2013, 2014 et 2016. Le président du Real Madrid voit mal – et on le comprend – qui peut empêcher l'attaquant portugais (32 ans) de rejoindre son grand rival argentin du FC Barcelone, Lionel Messi, au palmarès.

Le suspense, très léger, sera officiellement levé jeudi, lors d'une soirée spéciale organisée par le magazine France Football et diffusée sur la chaîne L'Equipe (à partir de 19h45). Une cérémonie qui pourrait avoir lieu... au pied de la Tour Eiffel ! Selon le quotidien catalan Mundo Deportivo, le célèbre monument parisien aurait effectivement été choisi pour accueillir le lauréat. « CR7 », donc.

Une manière de redonner du clinquant à la remise du Ballon d'Or



qui, l'an dernier, s'était déroulée à Madrid dans la plus stricte intimité. Au lendemain du match qui opposera les Merengues à Dortmund, en Ligue des champions, Cristiano Ronaldo est donc

attendu dans la capitale, avec Florentino Perez voire Zinedine Zidane et Emilio Butragueno. Pour un couronnement digne de ce nom.

SPORTS.FR/LP

## Ligue 1 : Gaël Kakuta joueur du mois ?

Revenu cette saison en France à Amiens, Gaël Kakuta est en train de réussir son pari. Auteur d'une première partie de saison très convaincante, l'international congolais fait partie des trois joueurs nommés pour le titre de joueur du mois de novembre par l'UNFP avec le Parisien Edinson Cavani et le Marseillais Florian Thauvin. Le milieu offensif de 26 ans a inscrit 1 but et délivré 3 passes décisives en novembre.

## Cameroun: Hugo Broos quitte les Lions

Hugo Broos n'est plus le sélectionneur du Cameroun. Le technicien belge a été limogé ce lundi par le Comité de Normalisation de la Fédération camerounaise de football et n'ira pas jusqu'au terme de son contrat de deux ans. Pour éviter ce limogeage, l'instance dirigeante du football camerounais parle d'insuffisance de résultats. Arrivé à la tête des Lions indomptables en février 2016, Broos a remporté la CAN 2017 avec le Cameroun. Mais il n'a pas pu qualifier la sélection camerounaise pour la prochaine Coupe du monde.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

**LePotentiel**

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi  
le 12 octobre 1982  
Autorisation n° 04/00015/DI/82  
Siège social :  
873, av. du Bas-Congo  
Kinshasa-Gombe  
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC  
E-mail :  
lepotentiel@yahoo.com  
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe  
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu  
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala  
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14  
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56  
Médard Muyaya 081 069 11 22  
Ludi Cardoso 081 302 64 40  
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03  
Véron Kongo 099 852 69 77  
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87  
Florent N'Lunda 081 493 78 50  
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)  
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68  
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72  
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par

Groupe de presse MEDIA 7



# Des Kinois à la découverte de «ALI 74 – Le combat du siècle »

**L'œuvre de la compagnie « La Volige » de Nicolas Bonneau, le ciné-récit-concert fait revivre le combat dans lequel le légendaire boxeur Mohamed Ali affronte le redoutable George Foreman.**

BIENVENU IPAN

L'Institut français de Kinshasa va présenter, ce jeudi 14 décembre 2017, à la Grande halle, le ciné-récit-concert «ALI 74 – Le combat du siècle » de la compagnie « La Volige » de Nicolas Bonneau.

Diminué après 10 ans de gloire internationale, le légendaire boxeur Mohamed Ali affronte le redoutable George Foreman dans un match aux enjeux symboliques. Derrière la fascination du mythe, Nicolas Bonneau, accompagné des musiciens Mikael Plunian et Mélanie Collin-Cremonesi, saisit ce moment pour en explorer toute la portée politique et poétique. Entre images d'archives et images du combat, simplicité de la parole et narration d'un voyage au Congo, le Combat du siècle se présente sous la forme originale d'un ciné-récit-concert.



DÉROULEMENT DU COMBAT

Le combat, organisé par Don King, a été rendu possible par l'offre de 5 millions de dollars faite au champion et au challenger par le dictateur Mobutu Sese Seko qui souhaite ainsi faire la promotion de son pays. L'annonce du combat a lieu le 20 mai 1974. Les deux champions s'entraînent tout l'été à Kinshasa, Ali faisant notamment de longs footing le long du fleuve Congo afin de parfaire son endurance, clé du combat. L'affrontement est initialement prévu le 25 septembre, mais est repoussé,

Foreman devant soigner une blessure, une coupure au-dessus de l'œil. Le combat se déroule à 4 heures du matin (il peut ainsi être diffusé en direct à la télévision américaine à 10 heures du soir) le 30 octobre 1974, dans le stade Tata-Raphaël (contenant 100 000 spectateurs dont la majorité crie Ali boma ye, « Ali tue-le ») à Kinshasa.

Ali, dont le meilleur coup est le jab et dont le principal atout est la mobilité, reste la majeure partie du combat dans les cordes (l'équipe de Foreman accusera les soigneurs d'Ali d'avoir distendu les cordes quelques minutes

avant le combat, mais l'arbitre Zack Clayton a vérifié leur tension) et surprend Foreman en lui envoyant dans les premiers rounds plus de directs du droit que du gauche.

La garde haute, encaissant avec douleur les coups violents du champion et rebondissant contre les cordes, Ali trouve le moyen d'épuiser Foreman et de l'obliger à combattre plus de 5 rounds. À bout de souffle, le visage tuméfié par les coups d'Ali, il tombe KO au 8<sup>e</sup> round, se relevant une seconde trop tard. Mohamed Ali reprend ainsi son titre, dix ans après son premier combat contre Sonny Liston.

## L'Union des écrivains du Congo/Kasaï Oriental butée à des difficultés financières pour son émergence

La section de l'Union des écrivains du Congo du Kasaï Oriental, rencontre plusieurs difficultés financières et techniques qui l'empêchent d'atteindre son objectif qui est celui du développement du monde scientifique dans cette partie du territoire national, a déclaré mercredi à l'ACP, M. Louis Mulumba Nsanza, secrétaire de cette structure dans son cabinet de travail.

Il a affirmé que quelques écrivains membres de l'UECO possèdent des livres et des articles non publiés, à cause de la difficulté sus évoquée qui persiste depuis la création de cette association dans la province du Kasaï Oriental.

La section de l'UECO au Kasaï Oriental qui est composée de plus ou moins 20 écrivains et poètes, a déjà publié une trentaine de livres dont quelques-uns récemment.

Il s'agit notamment de : «Une maternité dans la sa-



vane et Amelisa», œuvre du professeur Adrien Munyoka, «une coquille vide» écrit par Fernand Mpiana, «la lettre d'un pygmée à un muntu», œuvre de M. l'Abbé Apollinaire Cibaka, «Des larmes et des festins» publié par Louis Mulumba Nsanza en 2016.

Parlant du fonctionnement de l'association, le se-

crétaire de l'UEZA a indiqué que les membres de sa structure se réunissent une fois le mois, pour partager les idées et baptiser les livres ainsi qu'accueillir les nouveaux membres de la corporation.

Louis Mulumba fustige par ailleurs, l'indifférence de ses collègues qui vivent à Kinshasa, ignorant l'existence de la struc-

ture dans les provinces à l'intérieur de pays, alors qu'ils possèdent tous la même faculté en tant qu'êtres humains.

Il a appelé la population du Kasaï Oriental à la culture de la lecture car, indique-t-il, c'est en lisant qu'on devient de plus en plus instruit et intellectuel.

